

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN454

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Catherine Hervieu, M. Damien Girard, Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Après la dernière ligne du tableau de l'alinéa 24, insérer la ligne suivante :

Mines anti-chars	Données confidentielles	+ 100%	+ 100%
------------------	-------------------------	--------	--------

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Selon le rapport d'information sur l'arme du génie, n° 2467, déposé le mercredi 11 février 2026 à l'Assemblée nationale, la reconstitution du stock de mines antichars est prioritaire.

Actuellement, la dotation est insuffisante pour la préparation opérationnelle, dans la création d'obstacles denses et dans la profondeur (bouchons de mines, bandes minées). Les mines d'exercice sont considérées comme prioritaires pour assurer la formation des cadres du génie.

Cet amendement propose de reconstituer et d'augmenter le stock de mines d'exercice antichars dès 2026. Le remplètement des mines devra s'échelonner progressivement par la suite.